

Secrétariat

H+ Bildung  
Rain 36  
5000 Aarau

062 926 90 05  
[martina.nyffeler@hplus-bildung.ch](mailto:martina.nyffeler@hplus-bildung.ch)

## INSCRIPTION

**Examen professionnel  
de spécialiste en gestion  
d'institutions de santé**

Examens écrits  
06 – 07 septembre 2021

Examens oraux  
27 – 29 septembre 2021

Délai remise de la description de  
cas: 06 juillet 2021

### 1. IDENTITE

**Délai d'inscription: 30 avril 2021**

Nom	Prénom
_____	_____
<b>Adresse privé</b>	Téléphone
_____	_____
_____	E-Mail
_____	_____
Date de naissance	Commune d'origine
_____	_____
<b>Adresse professionnelle</b>	Tél. prof.
_____	_____
_____	E-Mail
_____	_____
_____	Numéro AVS
_____	_____
_____	_____
Langue désirée pour l'examen:	
Je désire recevoir toute la correspondance à	
Je désire recevoir la facture à	

### 2. A REMPLIR PAR LE SECRÉTARIAT DE L'EXAMEN

Date de réception de l'inscription
_____
Admission
_____
Divers
_____



## 5. ANNEXES

▪ un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat
▪ les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission
▪ la mention de la langue d'examen
▪ la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo
▪ la mention du numéro d'assurance sociale (N° AVS)

## 6. REMARQUES

### Conditions d'admission (selon ch. 3.31 du règlement)

Sont admis à l'examen les candidats :

- a) qui, outre un certificat fédéral de capacité, peuvent se prévaloir d'une formation professionnelle initiale d'une durée de 3 ans au moins ou qui disposent d'un certificat de maturité ou d'une qualification équivalente;
- b) qui peuvent justifier d'au moins 2 ans de pratique professionnelle dans le secteur administratif d'une institution de santé en Suisse ou à l'étranger.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen, dans les délais, selon le ch. 3.41, et de la remise, dans les délais également, de la description complète du cas pour l'épreuve 2 TIC / gestion de projet et de processus.

Les demandes de dispensation d'une épreuve d'examen doivent parvenir au secrétariat des examens à l'échéance du délai d'inscription au plus tard. Les demandes qui nous parviendront à une date ultérieure ne pourront pas être prises en compte.

En s'inscrivant, la candidate/le candidat reconnaît le règlement pour l'examen professionnel de spécialiste en gestion d'institutions de santé.

La taxe d'examen se monte à CHF 1'800.-- + frais SEFRI de CHF 40.-- .

J'accepte que mon nom et mon domicile soient publiés au moment de l'examen et dans l'année suivante.

Lieu et date

Signature